

PROFIL DE POSTE DIRECTEUR DES SOINS CHU ANGERS

Document de référence : Référentiel métier de directeur des soins

A remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire

Directeur des Soins

Cotation de la part fonctions de la PFR :

(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

- Classe normale :
- Hors classe :

Centre hospitalier (ou direction commune) : CHU Angers

Adresse : 4, rue Larrey, 49 933 ANGERS Cedex

Accès par :

1▪ Direction Générale : Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ

-Mail : direction-generale@chu-angers.fr

-Téléphone Direction Générale : 02 41 35 32 95

2▪Direction des Ressources Humaines : Jean François AGULHON

-Mail : DRH@chu-angers.fr

-Téléphone : 02 41 35 43 29

Personne à contacter : **Madame la Directrice générale Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ**

Présentation générale et synthétique de l'établissement

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, pôle de référence en matière de Santé, répond à ce titre à une triple mission : soins, enseignement et recherche. A la fois établissement de soins de proximité et centre de recours et d'expertise, il concilie au quotidien innovation et solidarité. Avec 9 pôles et 60 services cliniques et biologiques, l'offre de soins du CHU couvre l'ensemble des spécialités médicales, chirurgicales et biologiques, dont la cancérologie et pour l'accueil des résidents un service de médico-social. Les spécialités les plus complexes ou les plus rares sont prises en charge par 52 centres de référence, de ressources et de compétences.

Les patients y sont pris en charge par des équipes hospitalo-universitaires dont la performance est soutenue par un plateau technique de pointe.

S'inscrivant dans une dynamique Qualité, le CHU d'Angers place au tout premier plan celle du service aux patients ; un souci de qualité qu'il se doit de maintenir du fait même qu'il est l'un des premiers opérateurs Santé de la région avec 196755 patients par an et 1 729 lits et places dont 410 lits d'hébergement en médico-social.

Membre d'HUGO (GSC Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest), le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers coordonne, par ailleurs un pôle de recherche intra CH et territorial au travers de la DRCII (Direction à la Recherche Clinique et à l'Innovation inter établissements) et d'enseignement supérieur.

Premier employeur de la ville et l'un des premiers de la région des Pays de la Loire avec ses 6 874 salariés, il participe également à la formation des futurs professionnels de santé à travers celle des médecins et des soignants. Une position qui fait

du CHU un facteur de cohésion sociale et l'un des premiers partenaires des autres établissements de santé publics et privés régionaux.

Établissement à la fois de recours et de proximité, le CHU d'Angers compte parmi les plus importants

établissements de santé français :

- 196755 patient (en file active MCO), et 3 834 nouveau-nés
- 1 729 lits et places
- 95 237 passages aux urgences
- 509 188 consultations externes
- 110 187 hospitalisations
- 9 pôles cliniques et médicotechniques
- 6 874 hospitaliers
 - 1 243 personnels médicaux et pharmaceutiques (médecins, biologistes, pharmaciens, sages-femmes, internes)
- 5 631 personnels non-médicaux

Identification du poste**Position dans l'organigramme de direction :**

- Liaisons hiérarchiques
Directeur Général
- Liaisons fonctionnelles
Coordonnateur Général des Soins - Directeurs des Soins
Directeurs délégués de pôles
Directeurs du pôle Ressources Matérielles
Directeurs du pôle Politique Sociale
Chefs de pôles, Chefs de Services
Encadrement paramédical

L'équipe des directeurs des soins est composée d'un coordonnateur général des soins et de 2 directeurs des soins. (Chacun est responsable d'une mission dans la mission 1)

MISSIONS GENERALES ET ATTRIBUTIONS INSTITUTIONNELLES :

Le **directeur des soins**, membre de l'équipe de direction, est garant de la coordination des activités de soins dans le périmètre des responsabilités dédiés.

Il a pour mission de participer à la co-construction et au co-pilotage, avec le coordonnateur général des soins et les autres directeurs des soins de l'équipe, du projet de **soins** et de piloter sa mise en œuvre en cohérence avec le projet d'établissement.

Optimiser l'organisation des soins et la prise en charge des usagers en lien avec les directions fonctionnelles, dont le directeur référent de pôle et la gouvernance des pôles de rattachement ;

Assurer la coordination des actions des acteurs paramédicaux de soins de l'ensemble des pôles cliniques, médicotechniques et rééducation rattachés au directeur des soins

Assurer les missions spécifiques en fonction de la distribution des missions répondant à l'organigramme de la coordination générale des soins

Rechercher tous les points de synergie pour implanter de manière cohérente et coordonnée au sein des pôles de rattachement les projets du projet d'établissement.

MISSIONS PERMANENTES ET SPECIFIQUES :

Mission 1 : directeur des soins délégué référent du pôle Ressources Matérielles ou directeur des soins référent du pôle politique sociale dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines ou directeur des soins référent du pôle patient attractivité dans le cadre de la politique qualité gestion des risques

En fonction de l'organigramme de la coordination générale des soins, l'équipe des DS se répartit spécifiquement ces 3 missions

Si Mission de coordination avec le pôle ressources matérielles :

Le directeur des soins chargé de cette mission exerce celle-ci en coordination avec le directeur du pôle

Ressources Matérielles.

- Développement et management des métiers logistiques et support aux soins,
- Participation au projet de performance logistique et matériel
- Co-pilotage des travaux des services de soins
- Efficacité des ressources matérielles dans les services de soins
- Participation à la conception et à l'élaboration des projets architecturaux

Si Mission de coordination avec le pôle politique sociale : ressources humaines

Le directeur des soins chargé de cette mission, exerce celle-ci en coordination avec le directeur du pôle Politique sociale pour la gestion des ressources humaines.

- Co construction et développement de la politique des ressources humaines pour ce qui concerne les professionnels paramédicaux
- Articulation avec le directeur des ressources humaines pour la politique de gestion du temps de travail et sa mise en œuvre
- Participe au pilotage de la politique des parcours professionnalisant
- Co-pilote la politique de gestion des compétences notamment au travers de la construction du plan de formation institutionnelle
- Participe à la construction de la gestion de l'absentéisme et à sa mise en œuvre

Si Mission de coordination avec le pôle attractivité et pole parcours performance : direction de la qualité gestion des risques et gestion des lits.

Le directeur des soins chargé de cette mission exerce celle-ci en coordination avec le directeur du pôle du pôle attractivité pour la gestion des risques et de la qualité et le directeur du pôle parcours performance pour la gestion des lits.

- Co construction et développement de la politique qualité gestion des risques avec le directeur d'hôpital adjoint, pour ce qui concerne les professionnels paramédicaux
- Articulation avec le directeur qualité des actions en lien avec des thématiques communes au projet qualité gestion des risques et au projet de soins infirmier de rééducation et médicoteknikue
- Participe au pilotage de la politique des événements indésirables et à leur suivi pour ce qui concerne les actions de soins paramédicaux
- Participe à la coordination de la mise en œuvre de la certification
- Co construit la politique de gestion des lits et de la fluidification des parcours des patients avec le pole parcours performance

Mission 2 : directeur des soins délégué de pôle :

Chaque directeur des soins est référent de 3 pôles en binôme avec un directeur d'hôpital adjoint.

Avec le directeur délégué, il participe aux gouvernances de pôles pour assurer une offre de soins performante, de qualité et de sécurité. Il assure la transversalité de l'offre dans l'établissement. Il accompagne la politique du pôle, les projets et la mise en œuvre du contrat de pôle pour assurer l'articulation et la cohérence de pour ce qui concerne les paramédicaux :

- Projection et mise en œuvre d'organisations des soins efficaces
- Suivi et contrôle des moyens délégués
- Suivi de la contractualisation
- Déploiement du projet de soins dans les pôles
- Apporte son expertise dans le cadre de la politique du GHT

Ces articulations et coordinations se font en référence au projet d'établissement et au projet soins infirmiers de rééducation et médicoteknikue

Spécificité

Mission 3 :le directeur des soins dont la mission spécifique se rapporte à la gestion des ressources matérielles est directeur responsable de la gestion des risques professionnels

Délégation de signature de la Directrice Générale.

PREVENTION

Identifier les risques professionnels, les solutions et les actions de protection et de prévention à mettre en œuvre et les prioriser.

PILOTAGE

Élaborer les programmes annuels de prévention des risques professionnels d'amélioration des conditions

de travail, des contrats locaux d'amélioration des conditions de travail.
 Élaborer et actualiser les procédures, protocoles, consignes et autres supports de communication.
 Analyser les incidents/accidents/maladies professionnelles
 Mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels et de leur prévention.
 Traiter les risques élevés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), les causes d'accident du travail et de maladies professionnelles, les dangers graves et imminents et autres interventions d'urgence.
 Traiter les contrôles des organismes agréés, habilités ou accrédités et des corps d'inspection portant sur la sécurité et la santé au travail.
 Piloter des groupes de travail sur des thèmes concernant la sécurité au travail.

COORDINATION
 Coordonner la gestion des risques professionnels et la traçabilité de l'évaluation.
 Coordonner la gestion de l'évaluation individuelle des risques professionnels.

EVALUATION ET SUIVI
 Suivre les actions de prévention des risques professionnels et la réalisation des bilans institutionnels.
 Assurer la mise à jour régulière du DUERP.
 Suivre les habilitations obligatoires sur les risques professionnels.
 Présenter un rapport annuel d'activité au CHSCT.
 Formaliser et coordonner les évaluations la mise en œuvre d'indicateurs d'évaluation en liens avec les différents professionnels concernés

Instances/groupes de travail :

- **En interne :**
 - Instances habituelles (CSE, FFSCT)
 - Participation à la CSIRMT
 - Participation aux instances en remplacement de la coordinatrice générale des soins (CODIR, Directoire, CME, conseil de surveillance)

Profil souhaité du candidat

Expérience professionnelle souhaitée :

- Formation EHESP

Compétences professionnelles requises / prévues :

- Se positionner dans un pilotage politique et stratégique
- Analyser l'environnement pour opérationnaliser les processus de soins
- Maintenir et développer des relations de coopération avec les acteurs professionnels et usagers
- Savoir décider, négocier et arbitrer
- Savoir planifier, organiser, répartir les ressources dans une approche transversale et efficiente
- Savoir animer des groupes professionnels de métiers et de logiques professionnelles différents
- Savoir communiquer dans des relations interpersonnelles variées
- Savoir utiliser les systèmes d'information et de communication

Autres informations

Contraintes et avantages liés au poste :

Gardes de direction